

SANCHEY

« L'Écho de la Comtesse » fait débat...

Lors du conseil municipal de vendredi dernier, il a été question du devenir de « L'Écho de la Comtesse », la plaquette d'information communale réalisée dans un passé pas si lointain par l'association du même nom.

Le maire a annoncé que son président, Fred Golly, lui avait signifié son intention de ne plus réaliser cette brochure et le premier magistrat a donc annoncé que la mairie allait reprendre cette publication dans son giron. D'où, dans un premier temps, le vote par le conseil municipal du tarif des encarts publicitaires.

Cependant, certains conseillers ont posé la question de savoir comment la commune pouvait récupérer « L'Écho de la Comtesse » ? « C'est une association, déclarée à la préfecture en 2008 et qui possède ses propres statuts avec notamment la réalisation de la brochure communale. Ne faut-il pas changer le titre pour pouvoir éditer un tel document ? Que dit la loi à ce sujet ? Peut-on reprendre cette publication comme ça ? », déclarait un conseiller. « Quelles sont les dispositions à prendre ? En faisant cela, sommes-nous dans les règles ? », demandait un autre élu. Autant de questions qui ne trouvaient pas de réponses, sinon que pour le maire, tout cela est possible.

Cependant, il semble sage de prendre certaines dispositions et informations afin de ne pas se mettre hors-la-loi.

Contacté, Fred Golly, le président de l'Écho de la Comtesse, a tenu à préciser qu'à aucun moment, il n'a annoncé au maire l'intention de ne plus réaliser la plaquette communale et une décision sera prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association, prévue en décembre. Affaire à suivre.

• **Bulletin d'informations communales ou municipales ?**

Si la commune reprend la parution de la plaquette, celle-ci ne devrait-elle pas devenir un bulletin d'informations municipales et non plus communales ? Telle est la question.